



Taxe Habitation et couple non marié ni pacsé.

Par **Dulac Betty**, le **02/10/2017** à **15:57**

Bonjour,

un couple non marié, ni pacsé, ayant acheté une maison moitié chacun, comment cela se passe t-il pour la taxe d'habitation.

Une loi va passer disant que les salaires bas auront une réduction de la dite taxe. Mon salaire rentre dans cette loi, celui de mon concubin non. Nous partageons nos frais 50/50.

Dois-je faire des démarches supplémentaires pour pouvoir en bénéficier ?

Je vous remercie d'avance pour vos précieux conseils.

Par **youris**, le **02/10/2017** à **16:18**

bonjour,

la taxe d'habitation et son éventuellement plafonnement sont calculés en se basant sur l'ensemble des revenus des personnes vivants dans un même logement.

salutations